

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée générale annuelle du Barreau de Montréal tenue à la Salle Jules-Deschênes du Palais de Justice de Montréal, le mercredi 8 mai 2019.

**PRÉSENTS :**

Mes Catherine Alix, Bernard Amyot, Ad.E., Chantal Arsenault, Stéphanie Assouline, Antoine Aylwin, Gregory Azancot, Aya Barbach, Pierre L. Baribeau, Pierre-Luc Beauchesne, Marcelle Beaulieu, Stéphanie Beaulieu, Michael N. Bergman, Martin Bernard, Elaine Bissonnette, c.r., Marc Bissonnette, Casper M. Bloom, c.r., Ad.E., Rose Bossou, Stéphanie Bouchard, Denise Boulet, Nancy Brouillette, Cynthia Brunet, Chantal Bruyère, Horia Bundaru, Jack H. Chadirdjian, Sylvie Champagne, Ariane Charbonneau, Marc Charbonneau, Louis R. Charron, Ad.E., Edmund William Coates, Véronique Collard, Marie Cormier, Maria Giustina Corsi, Marie Cousineau, Francisco Couto, Laura Damecour, Philippe de Grandmont, Jean Michel Desgagnés, Luc Deshaies, Ad.E., Tiziana Di Donato, Harry Dikranian, André d'Orsonnens, Jean-Claude Dubé, David Etedgui, Alec Fafard, Chantal Flamand, Alexandre Forest, Magali Fournier, Catherine Fugère-Lamarre, Jean-Jacques Gagnon, Ad.E., à la retraite, Marius Gauthier, Michel Ghali, Elizabeth Greene, monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin, Mes Nathalie Guertin, Maguy Hachem, Soulef Hadjoudj, Joey Hanna, Walid Hijazi, Mathieu Jacques, Jean-Guy Jam, Édith Jourdain, Lynne Kassie, Ad.E., Marie Christine Kirouack, Ad.E., Alain Klotz, à la retraite, Xanthoula Konidaris, l'honorable Marie-Christine Laberge, à la retraite, Mes Extra Junior Laguerre, Jean-Louis Landry, Caroline Larouche, Jean-François Lépine, Alain Letourneau, c.r., Ad.E., Antoine Lippé, l'honorable Louise Mailhot, Ad.E., Mes Andréanne Malacket, Chantale Massé, Anamaria Christina Miculescu, Brian R. Mitchell, Julien Morissette, Catherine Morneau, Julie Mousseau, Vanessa O'Connell Chrétien, Catherine Ouimet, monsieur le bâtonnier Gilles Ouimet, Ad.E., Mes Christianna Paschalidis, Jonathan Pierre Étienne, Alexandra Popa, Ghislain Raymond, David Emmanuel Roberge, Gilles Robert, Brigitte Rochon, Sophia M. Rossi, Linda Roy, Éric Sabbatini, Robin Schiller, Manuel Shacter, Q.C., Ad.E., à la retraite, Ann Margaret Soden, Ad.E., Ian Solloway, Joey Suri, Guillaume Synnott, monsieur le bâtonnier Michel P. Synnott, Mes Pascale Synnott, Philippe-André Tessier, Jénika Théorêt, Yves Tourangeau, Lise Tremblay, Sandra Tremblay, Simon Tremblay, Sabine Uwitonze, Kenneth Zigby et plusieurs autres.

**ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Me Doris Larrivée, directrice générale, qui prend note des délibérations.

**1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Inf: Après avoir constaté le quorum, monsieur le bâtonnier Michel P. Synnott déclare l'assemblée ouverte à 17 h 47 et souhaite la bienvenue à tous. Il précise qu'il s'agit de l'assemblée des membres du Barreau de Montréal et que seuls les membres auront droit de parole.

**2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Inf: Le bâtonnier invite les membres à prendre connaissance de l'ordre du jour. Il mentionne qu'une personne a soumis une question dans les délais prévus. Il y répondra au point 10. De plus, l'article 19 du règlement général prévoit qu'une question peut être soumise à l'assemblée générale annuelle si la majorité des membres présents y consent.

Aucune autre question n'est soumise.

Rés : **Sur proposition de Me Ian Solloway appuyée par Me Marie Christine Kirouack, l'ordre du jour est adopté tel que proposé.**

### 3.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 9 MAI 2018

Me Edmund Coates demande que soit retirée l'expression « soit à compter de 1992, » de la première ligne du troisième paragraphe de la page 7374 du procès-verbal de la réunion du 9 mai 2018.

Rés : **Sur proposition de Me Antoine Aylwin appuyée par Me Brian R. Mitchell, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 mai 2018 est adopté tel que modifié.**

### 4.- RAPPORT DU TRÉSORIER ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Inf: Le bâtonnier invite maintenant le trésorier, Me Francisco Couto, à faire rapport. Le trésorier s'adresse ainsi à l'assemblée :

« Monsieur le bâtonnier,  
Chers collègues, *Dear Colleagues,*

À titre de trésorier pour l'exercice financier 2018-2019 terminé le 31 mars dernier, je vous présente les états financiers pour le Barreau de Montréal.

Nous avons terminé l'année avec un déficit de 21 080 \$. Ce montant est à l'intérieur de ce qui était prévu, compte tenu des dépenses afférentes à la transition du statut de locataire à celui de propriétaire d'immeuble.

L'acquisition de l'immeuble a été financée en totalité par un prêt de la Banque Royale et une partie des surplus accumulés a été utilisée pour payer les rénovations, le déménagement et les taxes de mutation.

La situation financière du Barreau de Montréal demeure solide puisqu'il nous reste toujours un fonds de réserve de 519 000 \$ (p. 8 E/F). *The Barreau de Montreal's financial position continues to be sound and we intend for it to remain so.*

Il y a lieu de noter que la cotisation des membres pour les avocates et avocats admis au Barreau depuis quatre ans et plus n'a pas été haussée depuis 2011 et qu'aucune hausse n'est proposée pour l'exercice 2019-2020. »

### 5.- NOMINATION DES AUDITEURS

Rés : **Sur proposition de Me Francisco Couto appuyée par Me Jean-Guy Jam, l'assemblée nomme l'étude Raymond Chabot Grant Thornton comme auditeurs du Barreau de Montréal pour le prochain exercice financier.**

### 6.- PRÉSENTATION DU MÉRITE DU BARREAU DE MONTRÉAL À ME DORIS LARRIVÉE

Inf: Le bâtonnier s'adresse à l'assemblée comme suit :

« Nous en sommes à la remise du *Prix Pierre-Fournier*, qui autrefois s'appelait le Mérite du Barreau de Montréal, une distinction qui est remise chaque année à des personnes qui se sont signalées par leur contribution exceptionnelle au Barreau de Montréal et à ses activités.

Notre directrice générale, Me Doris Larrivée, nous a annoncé son intention de prendre une retraite bien méritée après 27 ans de fidèles et loyaux services au Barreau de Montréal, dont près de 17 ans à titre de directrice générale.

Doris est diplômée de l'Université de Sherbrooke, d'abord en administration des affaires, puis en droit. Elle a été admise au Barreau en 1987. *She then practices a few years in commercial law in large law firms.*

Mais, dès son admission à la profession, elle suit les bons conseils d'un ancien bâtonnier du Barreau de Montréal, Me Jules O. Duchesneau, et s'implique dès lors auprès du Jeune Barreau de Montréal. Elle y siège d'abord comme membre du conseil puis à titre de trésorier.

Mais en plus de s'impliquer au JBM, elle s'implique aussi au Barreau de Montréal. C'est d'ailleurs au cours d'une cérémonie de prestation de serment où elle agit comme bénévole qu'elle apprend que le Barreau de Montréal est à la recherche d'une adjointe pour le directeur général.

C'est ainsi qu'en 1992, sous le règne du bâtonnier Alain Letourneau, Doris est embauchée comme adjointe au directeur général de l'époque, Me Maurice Boileau.

Elle apprend vite les rudiments du Barreau. De bâtonnier en bâtonnier, elle se forge une réputation de compétence qui dépasse largement les limites de la section. Elle apprend aussi à concilier travail-famille en ayant deux enfants, Catherine et Charles.

Dix ans après son embauche, elle est ensuite promue directrice générale par le Conseil alors présidé par l'actuel juge en chef de la Cour suprême du Canada, le très honorable Richard Wagner. Elle devenait ainsi la première femme aux commandes de cette vénérable institution fondée en 1849.

Le juge Wagner ne pouvait malheureusement pas se joindre à nous ce soir, mais il nous a tout de même transmis un petit mot à l'intention de Doris. J'invite donc la secrétaire du Conseil, Me Sophia M. Rossi, à nous en faire la lecture. »

Me Sophia M. Rossi lit le texte suivant :

« J'ai eu le privilège, comme Bâtonnier de Montréal en 2001-2002, de retenir la candidature de Me Doris Larrivée au poste de directrice générale du Barreau de Montréal.

Cette décision demeure probablement l'une des meilleures de mon bâtonnat. Doris a toujours fait preuve d'engagement dans les tâches qu'elle a assumées avec soin et toujours dans l'esprit de bien faire les choses.

À cet égard, la personnalité et le travail de Doris Larrivée témoignent naturellement des valeurs du Barreau de Montréal, soit la noblesse, le professionnalisme et le savoir-faire dans le meilleur intérêt des membres du barreau et des justiciables.

Bravo Doris ! Je me souviens encore des nombreuses heures que tu as consacrées à m'appuyer dans la "Tournée du Bâtonnier" que j'avais ressuscitée. Des souvenirs impérissables !

Bonne et heureuse retraite.

Sincèrement,  
Richard Wagner, c.p.  
Juge en chef du Canada »

Le bâtonnier revient au lutrin.

« Merci, Me Rossi.

Doris a secondé quelque 17 bâtonniers vers l'atteinte de leurs objectifs. Doris a été, et je crois qu'il en va de même pour mes prédécesseurs, un véritable point d'ancrage. Sa mémoire corporative et ses précieux conseils ont fait d'elle une conseillère de premier ordre. Par son soutien et son sens légendaire de l'organisation, elle est celle grâce à qui les bâtonniers pouvaient rayonner.

Mais il faut savoir que si Doris suivait de très près toutes, et je dis bien "toutes", les affaires du Barreau de Montréal, elle participait aussi à des assemblées du Barreau du Québec, telles que le *Conseil général*, devenu aujourd'hui le *Conseil des sections*.

C'est pourquoi j'invite maintenant le Bâtonnier du Barreau du Québec, Me Paul-Matthieu Grondin, à nous adresser quelques mots. »

Le bâtonnier du Québec fait part du côté humain et du côté de gestionnaire de la directrice générale. Il mentionne qu'on se souviendra d'elle comme d'une grande directrice générale du Barreau de Montréal, une institution qui a une grande histoire, avec des finances impeccables.

Quant à son côté humain, il parle de la façon dont elle traite tout le monde et de sa capacité d'adaptation. Il dit d'elle « Doris, c'était véritablement une poigne de fer dans un gant de velours. » Il ajoute qu'elle fait sentir tout le monde extrêmement bienvenu au Barreau de Montréal, qui se confirme par le nombre de personnes présentes, heureuses comme lui de lui rendre hommage. Il parle ensuite de son assiduité et de sa ponctualité qu'il définit comme suit : « parce qu'elle est toujours la première et la dernière sur les "dancefloor" ! Ça, il faut que tout le monde le sache ! »

Sur une note plus sérieuse, il termine en la félicitant pour sa carrière et en lui souhaitant une excellente retraite. Il lui dit au revoir en son nom personnel et au nom des 27 000 avocats du Barreau du Québec !

Le bâtonnier revient au lutrin.

« Merci, monsieur le bâtonnier.

Comme vous pouvez le constater, Me Larrivée a laissé sa marque au sein du Barreau. Compétente, franche, loyale, dévouée et disponible, elle aura laissé sa marque après 27 ans de brillants services et après avoir relevé de nombreux défis.

Aujourd'hui, on peut dire : "Doris, travail accompli !" :

- tu t'es assuré que le Barreau de Montréal puisse avoir sa nouvelle "maison du barreau" ;
- l'équipe de la permanence est professionnelle et compétente ;
- et le nouveau directeur général, Me Chadirdjian, est d'ores et déjà prêt à prendre la relève.

Je désire donc remercier chaleureusement Me Larrivée pour son très grand professionnalisme tout au long des années. Mais, surtout, je souhaite lui témoigner toute notre reconnaissance pour son engagement envers son Barreau, envers notre Barreau.

Afin de lui rendre un hommage bien senti et pour souligner son apport considérable à la profession, le Conseil du Barreau de Montréal, après consultation de la Conférence des anciens bâtonniers, a pris une décision unanime, soit d'attribuer à Me Larrivée le *Prix Pierre-Fournier* afin de signaler sa contribution exceptionnelle au Barreau de Montréal et à ses activités.

Chères consœurs et chers confrères, je vous prie d'accueillir avec une ovation à tout rompre la récipiendaire du *Prix Pierre-Fournier* : Me Doris Larrivée ! »

La récipiendaire du Prix Pierre-Fournier est chaleureusement et longuement applaudie. Le bâtonnier lui remet l'épinglette et le certificat. Me Larrivée et lui signent ensuite le registre. Me Larrivée prend la parole et s'adresse comme suit à l'assemblée :

« Monsieur le Bâtonnier,  
Monsieur le Bâtonnier élu  
Distingués invités,  
Chers collègues et amis  
Chère famille,

J'aimerais dans un premier temps remercier Gislaïne et Michel, mon bâtonnier, que je soupçonne être les principaux complices du dépôt de ma candidature pour ce prix. Je remercie le comité de la Médaille et du Mérite, la Conférence des anciens bâtonniers et le Conseil du Barreau de Montréal qui ont donné suite à leur proposition.

Je l'accepte avec beaucoup d'humilité et un peu de gêne, mais pas au point de le refuser, bien que j'y aie pensé, quand je compare mon parcours à celui des autres récipiendaires et que je sais le nombre de bénévoles qui œuvrent au Barreau de Montréal qui le mériteraient tout autant.

J'ai, pendant toutes ces années, fait mon travail de mon mieux, de façon consciencieuse et avec le plus grand professionnalisme possible, sans compter mes heures, mais je ne croyais pas mériter cet honneur. Alors merci.

Je ne serais toutefois pas devant vous pour accepter ce prix, si ce n'était de l'appui de nombreuses personnes au fil des ans. Je veux d'abord saluer les membres de ma famille, dont ma mère. Ils n'ont pas été impliqués dans ma vie professionnelle, mais ils ont toujours été là pour moi et je les en remercie.

Je souligne la présence de mon fils, qui avec sa sœur (qui vit maintenant à Amsterdam), m'a partagée avec les membres du Barreau. Je les remercie et, comme le suggérait la psychologue Rose-Marie Charest lors d'une formation pour les membres du Barreau le 30 avril dernier, je ne suis pas une mère parfaite, mais je crois avoir été une mère "suffisamment bonne" !

Je remercie les bâtonniers et leurs Conseils de m'avoir laissé toute la latitude pour effectuer mes tâches et diriger mon équipe. Une équipe composée de personnes merveilleuses, que je remercie sincèrement de leur soutien et de leur présence ici, ce soir.

Je n'aurais pu accomplir toutes ces tâches sans eux, mais aussi sans vous, les membres du Barreau de Montréal, qui donnez de votre temps bénévolement. Votre enthousiasme et votre engagement facilitent grandement notre vie. Je vous remercie beaucoup.

Comme plusieurs d'entre vous le savent, je quitte mes fonctions de directrice générale ce soir et deviendrai conseillère spéciale pour mon successeur pendant quelques mois. Bien qu'on me dise souvent que j'ai l'air trop jeune pour prendre ma retraite, je confirme que j'atteindrai, le 1<sup>er</sup> septembre prochain, l'âge requis en vertu de notre régime pour prendre ma retraite sans pénalité.

Je ne quitte pas parce que je suis vieille, mais bien parce que je crois qu'il est temps de céder ma place et de faire autre chose. Je quitte avant de devenir la chipie que tout le monde a hâte de voir partir.

Je retourne vivre dans la région qui m'a vu naître, les Cantons de l'Est, pour me rapprocher de ma famille. Mon premier projet sera donc d'organiser mon déménagement.

Je pars avec le sentiment du devoir accompli. Je laisse une équipe de gens compétents et autonomes, aux bons soins de mon successeur, Me Jack Chadirdjian.

Voilà pour mes remerciements pour le prix Pierre-Fournier. Quant aux remerciements de directrice générale, je vous invite à lire mon rapport dans le rapport annuel. Merci et bonne soirée. »

Le bâtonnier remercie Me Larrivée, qui est chaudement applaudie de nouveau.

## **7.- RAPPORT DE MONSIEUR LE BÂTONNIER MICHEL P. SYNNOTT**

Inf: Avant de quitter le bâtonnat, monsieur le bâtonnier Michel P. Synnott s'adresse à l'assemblée comme suit :

« Chères consœurs,  
Chers confrères,  
Chers parents et amis,  
Distingués invités,

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en mai dernier, j'annonçais que l'année 2018-2019 serait marquée par la gestion du changement... mais, je ne pensais pas si bien dire !

Permettez-moi de vous faire un bref rapport sur quelques-uns des événements les plus marquants de la dernière année.

### **1. Un changement de garde à la direction générale**

En effet, notre directrice générale, Me Doris Larrivée, nous a annoncé son intention de prendre une retraite bien méritée. Je désire la remercier chaleureusement pour son grand professionnalisme tout au long des années. Mais, surtout, je souhaite lui témoigner notre grande reconnaissance pour avoir permis que la transition se fasse tout en douceur.

Après un processus de recrutement des plus rigoureux, le Conseil a retenu les services de Me Jack H. Chadirdjian à titre de directeur général pour succéder à Me Larrivée. Me Chadirdjian est un gestionnaire guerrier et un communicateur chevronné. C'est avec enthousiasme qu'il s'apprête à relever ce nouveau défi.

### **2. De nouveaux bureaux pour le Barreau**

Un autre événement marquant de l'année fut l'aménagement de nos nouveaux bureaux et le déménagement.

After more than forty (40) years as a tenant at the courthouse, the Bar of Montreal has moved into its new premises, just across Notre-Dame Street. From all points of view, it was a major investment.

It was a very important change for the whole staff, and I congratulate them for having made this transition without any break of services.

### **3. L'élaboration d'un plan stratégique**

Comme annoncé en début de mandat, le Conseil s'est réuni pour participer à un exercice de planification stratégique. Ce fut l'occasion d'échanger afin d'établir *la Mission, la Vision, et les Valeurs* du Barreau de Montréal. Vous retrouverez, imprimé au début du "Rapport annuel", le fruit de nos réflexions.

Il reste encore des étapes à franchir, mais il s'avérait pertinent d'attendre l'arrivée en fonction du nouveau directeur général avant de procéder à l'élaboration des objectifs plus spécifiques du plan d'affaires, et d'attendre que le Barreau du Québec ait terminé d'élaborer son plan stratégique triennal afin de pouvoir s'y arrimer si nécessaire.

Alors, même s'il reste encore des étapes à franchir, le travail est très bien amorcé.

### **4. Un nouveau Code d'éthique pour le Conseil**

Considérant l'importance de l'éthique et de la déontologie pour préserver la confiance du public envers la profession, le Conseil s'est doté d'un *Code d'éthique et de déontologie*.

### **5. Suivi du recours entrepris concernant le processus d'adoption des lois**

À la suite de l'Assemblée générale extraordinaire (AGE) du Barreau du Québec, tenue le 24 mai 2018, le Conseil a demandé la suspension de l'instance et proposé la tenue d'une conférence de règlement à l'amiable afin de favoriser le dialogue entre les parties.

Puis, suite aux élections provinciales tenues en octobre, le nouveau gouvernement a pris un décret qui prévoit notamment que le *Comité de législation* doit s'assurer de l'équivalence juridique de la version anglaise par rapport à la version française d'un projet de loi. Ce décret constitue un net progrès.

Then, on January 16, the parties held an out-of-court meeting that helped to restore a climate of trust and to establish a real dialogue. This meeting was very useful and productive.

Cette rencontre a contribué à rétablir la communication et les échanges se poursuivent toujours.

### **Pour les autres grands chantiers du Conseil**

D'autres grands chantiers ont aussi retenu l'attention du Conseil tout au long de la dernière année. Pour plus amples détails, je vous réfère au rapport annuel qui vous fut remis.

### **Remerciements**

En terminant, je souhaite adresser quelques remerciements.

Je souhaite d'abord remercier tous les membres du Conseil pour leur étroite collaboration et leur engagement tout au long de l'année ; ce fut un formidable travail d'équipe.

Je félicite au passage le nouveau bâtonnier, Me Alexandre Forest ; il fait partie de la nouvelle génération qui verra à poursuivre le travail amorcé dans la gestion du changement.

Je souhaite ensuite remercier Me Doris Larrivée, notre directrice générale, qui a su nous épauler tout au long du mandat, de même que toute l'équipe de la permanence pour sa rigueur et son professionnalisme.

Je remercie aussi le Bâtonnier Paul-Matthieu Grondin et toute l'équipe du Barreau du Québec pour leur étroite collaboration.

Finally, to all our volunteers: I take this opportunity to thank you very warmly for your outstanding contribution to the affairs of the Bar.

Je profite maintenant de l'occasion pour souligner la présence de mes collègues de la Commission de la construction du Québec. Ce sont des avocates et des avocats qui œuvrent au service de l'industrie de la construction, une industrie qui joue un rôle important dans l'économie du Québec. Comme le dit le dicton : *«Quand la construction va, tout va !»*. Merci de votre appui et de vos encouragements.

À ma famille et à mes amis : je ne vous nommerai pas tous, mais sachez que j'apprécie grandement votre présence et votre soutien.

Chères Consœurs, chers Confrères, ensemble, façonnons l'avenir, façonnons notre avenir : *«Pour un Barreau d'avant-garde !»* Merci ! »

Le bâtonnier sortant est alors chaudement applaudi par l'assemblée.

#### 8.- PROCLAMATION DES DIRIGEANTS ET CONSEILLERS ÉLUS

Inf: Le bâtonnier donne lecture de la liste des candidats aux postes de dirigeants et de conseillers qui sont déclarés élus sans opposition.

Bâtonnier :	Me Alexandre Forest
Premier conseiller :	Me Francisco Couto
Trésorier :	Me Robin Schiller
Secrétaire :	Me Jonathan Pierre-Étienne
Représentant du Jeune Barreau de Montréal :	Me Alice Popovici

Le bâtonnier Synnott souligne que ces personnes se joignent aux quatre conseillers qui amorcent la deuxième année de leur mandat, soit Mes David Etedgui, Extra Junior Laguerre, Caroline Larouche et Julie Mousseau.

Quant au résultat de l'élection, qui se tenait de façon électronique, les résultats ont été dévoilés le 1er mai 2019. Il rappelle qu'il y avait sept candidats pour quatre postes, soit Mes Valérie Assouline, Pierre-Luc Beauchesne, Alex Goupil, Simon Labrecque, Chantale Massé, Sarah D. Pinsonnault et Martin St-Jean. Il souligne que 1681 personnes ont voté, soit 11 % des membres ayant droit de vote. Les candidats suivants ayant obtenu le plus grand nombre de voix, Mes Valérie Assouline, Pierre-Luc Beauchesne, Alex Goupil, et Chantale Massé sont déclarés élus conseillers du Barreau de Montréal.

Il profite de l'occasion pour remercier chaleureusement Mes Sophia M. Rossi, Michael N. Bergman, Marie Cousineau et Alexandra Popa, qui quittent le Conseil après avoir participé activement à ses travaux.



## 9.- ALLOCUTION DU NOUVEAU BÂTONNIER

Inf: Me Michel P. Synnott introduit le nouveau bâtonnier. Avant de lui céder la parole, Me Synnott remet le bâton à monsieur le bâtonnier Alexandre Forest.

*NDLR Ce geste a été posé pour la première fois par David Collier, alors bâtonnier et maintenant juge à la Cour supérieure, en mai 2006.*

Me Forest s'adresse à l'assemblée comme suit :

« « Pourquoi ». Quelle idée saugrenue que de poser une question à titre de thématique pour toute une année de bâtonnat. Pourtant, ce sera effectivement le questionnement qui nous guidera, le Conseil et moi, tout au long de l'année à venir. Une question quant à la mission fondamentale du Barreau de Montréal à laquelle la réponse est simple : la protection du public.

Le Barreau de Montréal, fort d'une équipe de 16 employés, représentant environ 15 000 des 27 000 avocates et avocats dont est constitué le Barreau du Québec, se doit d'être le leader incontesté, parmi toutes les sections du Barreau, de cette mission fondamentale de tout ordre professionnel. Chaque décision que le Conseil du Barreau et moi-même devons prendre au courant de la prochaine année devra passer le test de la protection du public et avoir pour résultat une protection renforcée des justiciables montréalais.

Le Barreau de Montréal célébrera d'ailleurs au cours de mon mandat l'anniversaire de la création de deux programmes exemplaires à ce chapitre. Tout d'abord, fêtant ses 50 ans cette année, le *service de référence* fournit à toute personne qui en fait la demande le nom d'un(e) avocat(e) disposé(e) à offrir une consultation de 60 minutes pour la modique somme de 60 \$, un tarif qui était de 30 \$ pour 30 minutes en 1969 et que le Conseil sortant a sagement choisi de conserver en ajustant le temps de la consultation pour mieux répondre aux besoins des justiciables. Parlant de sagesse, le *Service d'avocats de garde*, ou SAGE, fêtera ses 10 ans en 2020. Ce service a pour objectif premier d'aider les justiciables qui se représentent eux-mêmes en matière familiale dans le but d'améliorer l'accessibilité à la justice et une meilleure administration de celle-ci.

L'objectif de la protection du public passe évidemment par le soutien des membres du Barreau de Montréal dans l'exercice de la profession, notamment en fournissant formations de qualité et support adéquat. C'est d'ailleurs à dessein que le nouvel énoncé de mission du Barreau de Montréal combine ces deux éléments comme les deux faces d'une même médaille, que nous voulons d'or, évidemment !

It is also noteworthy that *pourquoi* translates as "why" in English. "Y", the letter that is associated with my generation, of which I am the first representative to reach the position of Bâtonnier of Montreal. I am particularly proud of the fact that, serving as the 154<sup>th</sup> Bâtonnier of Montreal, I will be its youngest. I fully embrace this status as it is in continuity with the last two Bâtonniers who preceded me. They believed that the Montreal Bar or the position of Bâtonnier should neither be, nor even perceived to be an elitist institution where lawyers end up at the end of a satisfying career. Brian Mitchell, 152<sup>nd</sup> Bâtonnier, insisted on the importance that the Montreal Bar should be inclusive of all attorneys while Michel Synnott, 153<sup>rd</sup> Bâtonnier, included diversity as one of the core values of the Montreal Bar. My accession to this position is a testimony to the fact that the gates of the Montreal Bar were never closed, and will never be, to those who have ideas and want to move them forwards.

Justement, parlons-en des idées. Il est aisé de poser une question dont on connaît la réponse. Le défi est plutôt d'être en mesure de mettre concrètement en place des solutions afin d'incarner la raison d'être du Barreau de Montréal.

Le premier objectif de mon mandat sera de livrer en 2020 un Salon Visez Droit rempli d'une fraîcheur renouvelée. Évènement phare du Barreau de Montréal, offrant bon an mal an environ 1 000 consultations gratuites à la population montréalaise tout en vulgarisant les enjeux juridiques et le processus judiciaire depuis 22 ans maintenant, l'édition 2020 du Salon Visez Droit sera le fruit d'une réflexion entamée depuis plus d'un an alors que je siégeais personnellement au comité organisateur. C'est d'ailleurs Me Julie Mousseau, de retour pour la deuxième année de son mandat au sein du Conseil, qui sera responsable de m'épauler dans cet objectif prioritaire. Je me ferai donc un point d'honneur de livrer à la population montréalaise un évènement au moins d'une qualité aussi exceptionnelle que celle des années passées, mais avec une dose d'originalité et une accessibilité bonifiée.

L'accomplissement de mon objectif prioritaire passe également par l'atteinte d'un autre objectif tout aussi important : le développement d'une relation durable entre le Barreau de Montréal et la Ville de Montréal. Au cours de l'année, vous me verrez multiplier les rapprochements avec les instances montréalaises afin que le Barreau de Montréal devienne l'interlocuteur privilégié de la Ville de Montréal sur les sujets touchant la justice, son accès par les justiciables montréalais et leur protection dans ce contexte. Me Chantale Massé, avocate au sein du contentieux de la Ville de Montréal et conseillère nouvellement élue au Barreau de Montréal, sera d'ailleurs une inestimable alliée dans cette quête de développement de la relation entre nos institutions respectives.

En ce qui a trait aux autres objectifs de mon Bâtonnat, je me permets de vous les détailler tout en vous présentant les exceptionnels membres de mon Conseil du Barreau de Montréal 2019-2020.

Évidemment, les membres de l'exécutif, le premier conseiller, Me Francisco Couto, la trésorière, Me Robin Schiller et le secrétaire, Me Jonathan Pierre-Étienne sauront m'appuyer dans tous les projets que le Conseil livrera en 2019-2020.

Chaque autre membre du Conseil se verra attitrer un dossier individuel et bénéficiera d'une autonomie propre pour en faire l'analyse et proposer une solution concrète favorisant la protection du public. Toutefois, comme l'a si bien dit mon mentor, 151<sup>e</sup> et deuxième plus jeune Bâtonnier de Montréal, Me Simon Tremblay — et Voltaire, quelques années avant lui ou encore l'oncle de Spider Man pour les plus érudits, *with great power comes great responsibility!* Je suis toutefois confiant de la qualité des conseillers qui se trouveront autour de la table : le Barreau de Montréal est entre bonnes mains !

Qui sont-ils donc, ces membres du Conseil ? Je vous ai déjà mentionné les mandats qu'auront Me Mousseau et Me Massé, voyons maintenant pour les autres :

Me Extra Junior Laguerre, de retour pour une troisième année au Conseil, aura le mandat de mettre à jour le programme de mentorat au Barreau de Montréal. Ancien président du Jeune Barreau de Montréal, il saura travailler avec cette organisation célébrant son 120<sup>e</sup> anniversaire pour déterminer comment les plus jeunes avocats pourront bénéficier de manière plus efficace du service de mentorat et ainsi, en faire ultimement bénéficier leurs clients.

Me Caroline Larouche, de retour pour une troisième année au Conseil, sera responsable d'un dossier d'importance pour le Barreau de Montréal et ses finances : la négociation de la compensation requise du Barreau du Québec pour la gestion par le Barreau de Montréal de la pratique illégale de la profession sur son territoire. Le Barreau de Montréal a l'expertise et gère ces dossiers avec brio depuis des années et désire dans ce cadre obtenir une compensation équivalente au travail effectué dont la responsabilité ultime est celle du Barreau du Québec. Nous sommes toutefois confiants : le Bâtonnier du Québec, Me Paul-Matthieu Grondin, reconnu pour son pragmatisme, ayant déjà démontré son ouverture à discuter de cet enjeu.

Me David Etedgui, returning for the second year of his mandate, will spearhead a review of our Bar's governance in order to modernize same while remaining rooted in its rich and long-standing traditions. Continuity and good governance are the cornerstones of any venerable institution. To this end, David will work to craft a new framework whereby strategic planning and major projects will flow with ease and will ensure continuity between the Bâtonnier, the First Councillor and the Treasurer.

Me Pierre-Luc Beauchesne, vétéran d'une importante implication au Jeune Barreau de Montréal et faisant maintenant son retour sur le Conseil du Barreau de Montréal, aura pour mandat la gestion de la relation avec les membres. Ayant travaillé avec Pierre-Luc, je le sais parfaitement outillé pour faire briller ses consœurs et confrères et les inspirer au dynamisme. Le Barreau doit être vu et entendu par ses membres pour pouvoir remplir adéquatement sa mission et Me Beauchesne aura la responsabilité de cette tâche.

Me Alex Goupil, fort d'une première année au sein du Conseil à titre de représentant du Jeune Barreau de Montréal, se chargera de la mise en place concrète de deux résolutions adoptées à l'unanimité par le Conseil du Barreau de Montréal en octobre 2017, qui émanaient du sous-comité sur l'inclusion des jeunes que j'avais l'honneur de présider à l'époque :

1. Organiser une rencontre annuelle entre le bâtonnier, la présidente ou le président du Jeune Barreau de Montréal et les doyennes et doyens de chacune des facultés de droit montréalaises afin de discuter d'enjeux touchant nos jeunes membres, leur formation universitaire et le lien nécessaire avec la pratique concrète du droit ;
2. Coordonner la création d'une nouvelle offre de formation trimestrielle permettant aux avocats d'une ou deux années de pratique de démystifier les salles à volume et de pratique du Palais de Justice de Montréal.

Me Valérie Assouline, qui fera pour la première fois son entrée au Conseil, sera la gardienne des nouvelles valeurs d'inclusion et de diversité et qui font maintenant partie de l'ADN du Barreau de Montréal. Notre institution croit fermement que le dynamisme reconnu de Montréal découle en grande partie de sa population cosmopolite, diversifiée et ouverte sur le monde et que le Conseil doit viser à faire écho à cette diversité au sens large afin de remplir adéquatement sa mission de protection du public.

Last but not the least, Me Alice Popovici will be the official representative of the Young Bar of Montreal on the Council. As such, we will collaborate in order to make sure that both the Young Bar and the Montreal Bar work closely and effectively together. Already on the table is the planning of a joint event that could take place during the Salon Visez Droit... stay tuned for more details!

Comme vous pouvez le voir, l'équipe assemblée autour de la table du Conseil du Barreau de Montréal pour l'année 2019-2020 a tout ce qu'il faut pour s'acquitter de la mission première du Barreau qu'est la protection du public. J'ai confiance que nous saurons livrer, à la fin de mon mandat, plusieurs projets accomplis ou en bonne voie de réalisation. Le fait que chaque conseiller ait un mandat individuel sera non seulement un catalyseur d'action au sein du Conseil, mais également un potentiel créateur d'engouement autour du Barreau afin d'y attirer des consœurs et des confrères qui n'auraient pas naturellement eu un intérêt pour notre ordre. En plus du Conseil, je ferai évidemment équipe avec Me Jack Chadirdjian, nouveau directeur général du Barreau de Montréal qui entre également officiellement en poste ce jour. Je suis d'ores et déjà convaincu que nous développerons très rapidement une méthode de travail efficace, comme nos premiers échanges l'ont déjà démontré.

Je ne pourrais toutefois conclure ce discours sans quelques remerciements pour les gens qui m'ont permis d'être aujourd'hui devant vous à rêver concrètement mes projets pour le Barreau de Montréal.

En premier lieu, je désire remercier ma famille professionnelle : Gowling WLG, où je pratique en matière de litige commercial et d'insolvabilité, et qui aura son deuxième Bâtonnier de Montréal en moins de 10 ans après Me Luc Deshaies. Vous me pardonneriez le commentaire qu'il s'agit ici d'une bonne moyenne au bâton !

J'ai trouvé des oreilles particulièrement attentives en Me Pierre Pilote, associé-directeur du bureau, et Me Alexandre Sami, chef du département de litige, lorsque je leur ai présenté l'ambitieux projet de devenir le plus jeune bâtonnier du Barreau de Montréal. Certains auraient sursauté, Pierre et Alexandre m'ont plutôt encouragé, et c'est tout à l'honneur de Gowling WLG, dont je remercie tous les représentants, dont certains sont ici aujourd'hui. Au sein de mon équipe de travail rapprochée, une véritable famille composée de Me Aurore Dangel, Me Patrice Benoît, Me Alexander Bayus et Me Rachid Benmochrane, je ne peux taire plus longtemps les noms de deux autres personnes que je désire remercier plus particulièrement. Tout d'abord, ma mentore, Me Geneviève Cloutier, qui a cru en moi dans les moments les plus cruciaux de ma jeune carrière. Geneviève, merci d'avoir été là et surtout, d'avoir été vraie, tout simplement. Ensuite, celui qui déteste que je l'appelle ainsi, mon boss, Me François Viau. L'un des meilleurs avocats que je connaisse, François porte la triple couronne de l'avocat érudit, du plaideur pugnace et du leader inspirant. Lorsqu'il a appris que je désirais devenir bâtonnier de Montréal, il m'a non seulement encouragé avec enthousiasme, mais quelques semaines plus tard, il est venu m'annoncer qu'il offrirait pour la première fois ses services pour les consultations gratuites du Salon Visez Droit. Continue d'être ce boss-là, François.

Parlant de mentor, je ne peux passer sous silence Me Simon Tremblay. J'ai fait quelques allusions à lui pendant mon discours, mais il mérite une mention spéciale. En effet, sans lui et ses sages enseignements, je n'aurais jamais osé me présenter comme conseiller du Barreau de Montréal en 2016. À partir du moment où j'ai vu le dynamisme de Simon comme bâtonnier et son obsession à livrer des projets concrets comme la maison du Barreau de Montréal dans laquelle le Conseil se réunit maintenant, j'ai été inspiré à progresser au sein du Barreau. Chaque fois que j'avais un doute, Simon me répondait, sourire aux lèvres, le thème de son Bâtonnat : Pourquoi pas ? Vous comprendrez que ma propre thématique lui est en partie dédiée.

Passant de ma famille professionnelle, je me tourne vers ma famille au sens premier du terme. Mon père, Serge Forest, technicien en loisirs retraité, et ma mère, Ginette Lemire, professeure de français retraitée, m'ont inculqué le meilleur d'eux-mêmes : l'importance de la rigueur et du travail. Ils n'ont pas eu à me faire de leçon ou même à me dire que ces valeurs étaient la clef du succès dans la vie professionnelle comme personnelle, leur exemple a suffi. Il n'y a pas de meilleure manière d'apprendre que d'avoir des parents exemplaires comme source d'inspiration, que vous veniez de Montréal ou de St-Roch-de-l'Achigan ! À ces parents extraordinaires s'ajoute ma sœur, Josianne Forest, qui l'est tout autant. À chaque jour qui passe, cette intervenante sociale, soutenue par son conjoint Guillaume Dumouchel, me rappelle que la protection du public, que ce public soit les justiciables pour moi ou les enfants pour elle, est l'une des causes les plus nobles à défendre. Josianne, si je réalise le quart de ce que tu accomplis au quotidien dans mon rôle de protection du public, j'aurai amplement rempli ma mission.

Enfin, ceux qui me connaissent un peu savent que tous mes discours importants se finissent avec une mention d'Isabelle Nadeau. Si derrière chaque grand homme se cache une femme, je suis plutôt le petit homme derrière cette grande femme. Une des plus jeunes associées et la première avocate détenant ce titre pour le cabinet comptable Crowe BGK, Isabelle partage tout de ma vie. Que ce soit nos implications communes dans le domaine de la culture, nos bons et moins bons coups, Isabelle est inéluctablement à mes côtés, me poussant sans cesse à accomplir des rêves qui resteraient tels si ce n'était de ses encouragements. Isabelle, je te l'ai dit, je le dis et je le redirai encore : sans toi, je ne me tiendrais pas debout aujourd'hui à cette estrade, au sens propre comme au figuré.

Sur ces mots qui me prennent chaque fois à la gorge, je me tais et vous invite à venir me voir de l'autre côté de la rue, à la Cour d'appel, pour discuter de la pertinence et de l'importance du rôle du Barreau de Montréal et des ambitieux projets du Conseil 2019-2020. Je vous invite également à lancer toutes les fleurs possibles à Me Doris Larrivée à cette occasion : il est rare de voir une personne de cette qualité, dont l'empreinte indélébile sur le Barreau aura été aussi importante, prendre sa retraite. Merci, Doris, pour toutes ces années dédiées au Barreau de Montréal et à la protection du public. Tu mérites amplement de clore mon allocution pour en recevoir également les applaudissements !

Bonne soirée à tous ! »

L'assemblée applaudit chaleureusement le nouveau bâtonnier.

Avant de reprendre sa place, le nouveau bâtonnier félicite le bâtonnier sortant pour son mandat et lui remet, comme le veut la tradition, le stylo portant le logo du Barreau de Montréal.

Avant de passer à la période de questions, le bâtonnier invite Me Pierre L. Baribeau, vice-président de l'Association professionnelle des avocates et avocats du Québec (APAAQ), à faire une brève présentation de cette association.

Me Baribeau mentionne qu'il a participé aux échanges pour la création de l'APAAQ et qu'il a accepté d'en être un des deux vice-présidents pour un an. Il rappelle que le Barreau du Québec a comme mission la « protection du public » alors que la nouvelle association aura comme unique mission de « défendre et promouvoir les intérêts professionnels et socio-économiques des avocates et avocats membres du Barreau du Québec », sans distinction quant au champ de pratique ou à leur section au Québec. Il invite les membres à s'y joindre en grand nombre.

## 10.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Inf: Comme mentionné précédemment, le bâtonnier doit répondre à la question soumise par Me Edmund Coates, dont le texte a été reproduit au verso de l'ordre du jour et qui se conclut comme suit : « En conséquence, pourquoi est-il plus judicieux que le Barreau règle l'action en justice, au lieu de simplement retirer sa demande et de laisser le champ libre aux autres ? »

Me Synnott a rappelé qu'en janvier dernier, les parties ont tenu une rencontre hors cours qui a permis de rétablir un climat de confiance et de favoriser un réel dialogue. Une rencontre qui a contribué à rétablir la communication et les échanges se poursuivent de manière confidentielle. Il a par ailleurs affirmé que la suggestion de Me Coates avait été entendue et que toutes les options ont été évaluées. « Compte tenu des circonstances, je ne veux pas m'avancer davantage sur le sujet », a conclu Me Synnott.

Me Coates remercie le bâtonnier pour sa réponse. Il lui souhaite de ne pas demeurer saisi d'un dossier de son bâtonnat aussi longtemps que l'ancien bâtonnier Bloom l'a été avec celui du texte anglais du Code civil et lui souhaite une santé de cheval, comme celle de Me Bloom.

Le bâtonnier offre de nouveau aux membres présents la possibilité de poser des questions. Aucune question n'est posée.

**11.- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Inf: Avant de céder sa place, Me Synnott réitère l'invitation au cocktail qui se tient à la salle des pas perdus de la Cour d'appel. Il remercie la Financière des avocats, partenaire de prestige du Barreau de Montréal et commanditaire du cocktail de remerciements, qui est représentée par Mes Chantal Arsenault et Yves Tourangeau. Il invite le bâtonnier Alexandre Forest à lever la séance.

Rés : **Sur proposition de Me Michel P. Synnott appuyée par Me Francisco Couto, monsieur le bâtonnier Alexandre Forest déclare l'assemblée levée à 18 h 53.**

La directrice générale

Le bâtonnier

